

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le 
ID : 038-213803364-20231106-2023_06_11_58-DE

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
en exercice : 19 le six novembre à dix-neuf heures trente,
présents : 15 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoint. Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENT EXCUSE : M. AUTISSIER Bertrand (pouvoir à Mme RUCHON).

ABSENTS : Mme CAMUS Katy, M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. LEFAIVRE Pierre-Gilles

DELIBERATION N° 2023 – 58

OBJET : ASSOCIATION S'EPANOUIR A SON RYTHME – REMISE TEMPORAIRE DE LOYER

Madame la Maire rappelle le bail commercial signé entre la Commune et l'Association S'Epanouir à son Rythme pour la location du bâtiment de l'ancienne école de la Gare dont le loyer mensuel actuel s'élève à 1 878,20 €.

Par courrier du 30 octobre 2023, Madame la Directrice de l'école Montessori expose :

- les difficultés rencontrées par l'association qui sont principalement dues à la baisse de l'effectif pour cette année scolaire,
- la mobilisation de l'association, de l'équipe pédagogique et des parents pour trouver des solutions et percevoir des retombées,

Afin d'équilibrer le budget prévisionnel, un soutien financier est demandé à la Commune pour cette année de transition 2023-2024.

Sur proposition de Mme la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une remise mensuelle de loyer de 500 € à l'Association S'Epanouir à son Rythme à compter du 1^{er} décembre 2023 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024, soit le 31 août 2024.
- Décide de demander un bilan intermédiaire au 31 mars 2024 qui sera présenté au Conseil Municipal suivant cette date.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 7 novembre 2023.

Mme la Maire,

Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 07/11/2023

- après télétransmission électronique le 07/11/2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 07/11/2023